



NOTE AUX PARENTS DES ELEVES DU RPI Thégra – Lavergne Année scolaire 2018/2019

Objet : Rentrée 2018/2019

Informations générales : modification des rythmes scolaires, restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire.
Ces informations sont également consultables sur les sites internet des communes

- Thégra : www.thegraenquercy.com Rubrique : Vie scolaire
- Lavergne : www.lavergne-en-quercy.fr Rubrique : l'école

Tél. Ecole THEGRA : 05.65.10.14.70 / Tél. Ecole LAVERGNE : 05.65.33.13.91/Tél. A.L.S.H. : 05.65.10.14.70

Pour l'école de THEGRA et pour le centre de loisirs, l'accueil des enfants sera **obligatoirement** fait côté préau.
L'accès à l'arrière sera **exclusivement** réservé aux services.*

Rythmes scolaires

A compter de la rentrée de septembre 2018, les écoles du RPI Thégra/Lavergne appliquent la semaine de 4 jours.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h55 – 12h00	8h55 – 12h00	8h55 – 12h00	8h55 – 12h00
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

L'ACCUEIL DU MERCREDI EST ASSURE TOUTE LA JOURNEE SUR LE SITE DE THEGRA.

Accueil périscolaire

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- 7h30 à 8h55
- 11h55 à 13h30
- 16h30 à 18h30

Notre responsabilité étant engagée, aucun enfant ne sera accueilli avant l'horaire d'ouverture.

Tarif horaire	1,52€
Tarif horaire si quotient familial < 550*	1,16 €

* Pour bénéficier de cette réduction, faites une demande écrite accompagnée d'un justificatif de quotient familial que vous pouvez vous procurer à cette adresse : <https://www.d.caf.fr/> Merci de remettre ces documents le plus rapidement possible à la directrice, Mme JARGUEL.

Désormais les enfants devront aller en garderie dans l'école où ils sont scolarisés et non dans celle de la commune où ils résident. Cette décision, évoquée en conseil syndical, a été prise pour de multiples raisons de bien-être et de sécurité pour les enfants et suite à quelques dysfonctionnements signalés les années précédentes (pas de toilettes adaptées pour les petits à Lavergne, envie de se défouler après la classe pour les grands et de se reposer pour les petits non compatible avec une garderie commune...)

Le transport scolaire continuera à être assuré dans les mêmes conditions pour les enfants qui ne vont pas en garderie. Pour des raisons de sécurité, vous comprendrez qu'il est donc impératif que les parents soient bien présents à l'arrivée du bus (les portails des écoles étant fermés).

Accueil extra-scolaire

Le mercredi et les vacances scolaires. Pas d'ALSH durant les vacances de Noël et la deuxième quinzaine du mois d'août.

- 7h30 à 18h30,

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- Par téléphone, auprès de la Directrice : Madame Sophie JARGUEL
- Par courrier : Ecole – Las Garole – 46500 THEGRA.

A compter de la rentrée 2018, le syndicat mixte de Thégra/Lavergne, mettra en place le « **Plan Mercredi** » conseillé par l'état (Décret du 23 juillet 2018).

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative, des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite. »

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale

Le programme des activités proposées en partenariat avec diverses associations et intervenants, vous sera remis en début d'année scolaire.

		Participation majorée en cas d'absence
Cotisation annuelle ALSH été + petites vacances (par enfant)	6 €	
Journée avec repas	16,30 €	12.20 € (sans repas)
½ journée sans repas	7,94 €	7,94 €
Journée avec repas pour quotient familial < 550*	14,30 €	10.20 € (sans repas)
½ journée sans repas pour quotient familial < 550*	6,35 €	6,35 €

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux enfants inscrits à l'A.L.S.H ne sont pas présents le jour dit. Cet état de fait entraîne des dysfonctionnements pour notre structure, à savoir un personnel encadrant affecté excédentaire par rapport aux besoins réels, donc un coût injustifié. Constatant que cette situation continue de se reproduire régulièrement et après renseignements pris auprès de différents organismes d'accueil d'enfants, la décision a été prise depuis le conseil syndical du 5 avril 2017 **que toute absence non signalée avant 48h sera comptabilisée comme un jour de présence, hormis pour cause d'arrêt maladie (pour lequel il nous aura été fourni un certificat médical) . Seuls les repas ne seront pas pris en compte, la commande de ceux-ci ne se faisant qu'en fonction du nombre d'enfants réellement présents.**

Restauration scolaire

Comme les années précédentes, la participation aux frais de cantine sera majorée en cas de non passage du badge dans la borne.

Tarif des repas pour cette année scolaire

		Participation majorée en cas de non passage du badge
Repas élève	4,10 €	4.20 €
Repas élève et si quotient familial <550*	2,76 €	2.90 €
Repas adulte	5,28 €	5.50 €

Pour info, le coût réel d'un repas, incluant la fabrication, la livraison, la distribution et l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne s'élève à 5,70 €.

Le syndicat mixte participe donc au financement de chaque repas à hauteur d'1,60 €

Vous pourrez prendre connaissance des menus pour le mois, soit sur le panneau d'affichage de chaque école, soit sur les sites des mairies de Thégra et Lavergne.

Ces repas sont fournis par la cuisine centrale de Saint-Céré et élaborés avec l'aide d'une diététicienne. Une rencontre avec le prestataire est prévue chaque trimestre pour évaluation.

Dispositif de sécurité

Comme vous le savez, les portes et portails des établissements sont fermés à clés. Des sonnettes se trouvent au portail de l'école de Lavergne et à la porte vitrée du préau de Thégra. Nous vous remercions de bien vouloir signaler votre présence en sonnant, un agent viendra vous ouvrir. **Nous vous demandons également de bien respecter le plan Vigipirate et de ne pas stationner devant les portails et les accès de secours.**

Règlement intérieur

Après en avoir pris connaissance, nous vous remercions de bien vouloir nous **retourner le coupon-réponse** conjointement à la fiche d'inscription de votre enfant.

Rappel

Les parents sont chargés de la fourniture et de l'entretien des serviettes de table de leur enfant.

L'entretien du drap de sieste, fourni par le syndicat mixte, sera également à charge des familles, à **emporter le vendredi soir et à ramener le lundi matin sans faute.**